

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 144 déléguant la signature au Secrétaire Général.

n° 144

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 avril 1913

Numéro JO
n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro
30 avril 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 21 mai 1898 autorisant le Gouverneur à déléguer certaines de ses attributions au Secrétaire Général du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — M. Deltel Fernand, secrétaire général de 2^e classe, signera, par délégation du Gouverneur, les mandats de paiement, les ordres de recettes et tous les documents de comptabilité se rattachant à l'exécution des divers budgets dont la comptabilité est tenue au Secrétariat Général. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, noti fié au Trésorier-Payeur et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURS.